

Maldives - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

DERNIÈRE MINUTE

Perturbation des liaisons aériennes en raison de la situation au Moyen-Orient

Date de mise en ligne le : 11 mars 2026

En raison des événements au Moyen-Orient, un certain nombre de liaisons aériennes au départ ou à destination des Maldives (Malé) et transitant par les pays du Golfe sont actuellement interrompues.

Il est conseillé de s'inscrire sur le Fil d'Ariane du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères pour recevoir des alertes et informations en direct.

LIAISONS AERIENNES

Il est conseillé à nos compatriotes devant voyager de consulter les sites de leur compagnie aérienne avant de se rendre à l'aéroport et de se rapprocher de leur agence de voyages afin de vérifier la situation et prendre leurs dispositions en vue de modifier éventuellement leur séjour.

Les liaisons directes à destination de l'Europe et en provenance de Colombo et Malé restent opérationnelles. Les compagnies aériennes à destination de l'Asie continuent d'opérer normalement.

EXTENSION DE VISA

Les voyageurs affectés par les perturbations aériennes et ne pouvant repartir avant l'expiration de leur visa peuvent demander une extension gratuite de visa de 30 jours sur le site de l'immigration maldivienne (en anglais).

Le Ministère du Tourisme des Maldives met à disposition une liste des hébergements de tourisme consultable sur sa page internet (en anglais).

EN CAS D'URGENCE

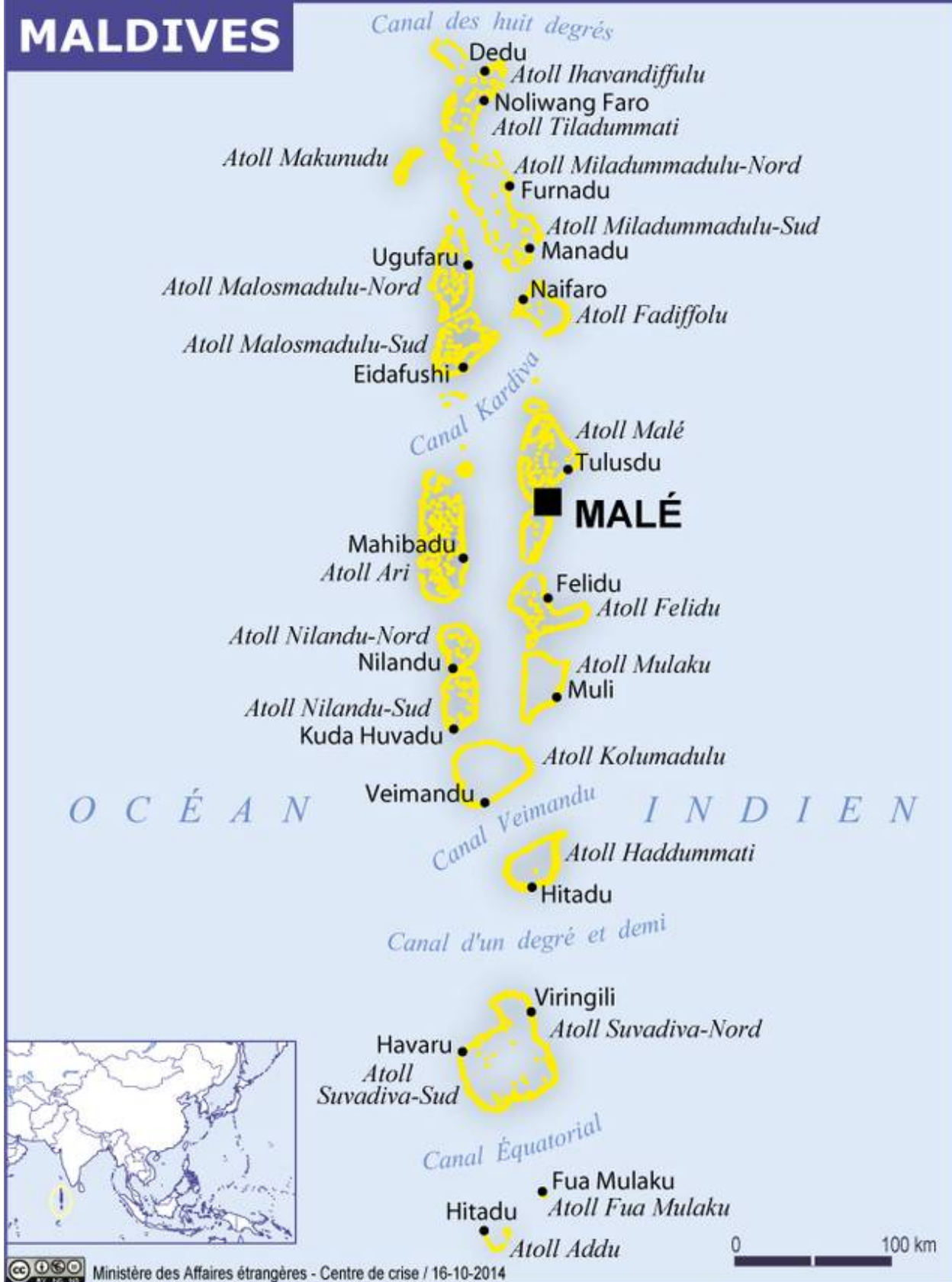
L'ambassade de France à Sri Lanka et aux Maldives peut être jointe au numéro suivant : +94 112 639 400 du lundi au jeudi de 9h à 17h (heure de Colombo) et le vendredi de 9h à 12h le vendredi.

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

MALDIVES



Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.

- | | |
|--|---|
|  Formellement déconseillé |  Vigilance renforcée |
|  Déconseillé sauf raison impérative |  Vigilance normale |

L'ensemble du territoire est placé en vigilance renforcée.

Risques encourus et recommandations associées

Risques politiques

Il est recommandé de se tenir à l'écart des rassemblements et réunions publiques organisées par les partis politiques ou les groupes religieux.

Terrorisme

En raison du risque terroriste et du processus de radicalisation d'une frange de la population, il est recommandé de faire preuve de grande vigilance sur l'ensemble du territoire et de rester attentif à son environnement.

Risques naturels

Les Maldives sont très vulnérables au changement climatique et à la montée du niveau des mers. Elles sont soumises aux moussons de l'océan Indien, qui peuvent être violentes et provoquer des inondations. Les Maldives sont situées dans une zone d'activité sismique et peuvent être sujettes aux tremblements de terre et aux tsunamis. Il est conseillé de se tenir informé des prévisions météorologiques.

Délinquance

Il existe de nombreux gangs aux Maldives, principalement à Malé. Les attaques de visiteurs étrangers sont très rares mais des vols d'objets personnels peuvent avoir lieu dans les chambres d'hôtel ou sur la plage.

Piraterie maritime

La piraterie menace la sécurité de la navigation dans l'océan Indien. La zone d'action des pirates s'étend jusqu'au sud de l'Inde et aux Maldives. Des actes de piraterie, même s'ils sont de moins en moins fréquents, peuvent viser des plaisanciers. Lors du transit dans les zones à risques (du golfe d'Aden aux Maldives), il est recommandé de se signaler à l'état-major de l'amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien (Alindien, voir Contacts utiles ci-contre) et de communiquer sa position et ses intentions aussi souvent que possible (voir également la fiche Piraterie maritime).

Recommandations générales

- **Ne pas transporter tous ses papiers et son argent dans un seul sac** et sortir avec le strict minimum. Conserver en lieu sûr (coffre-fort de l'hôtel par exemple) son passeport et ses documents de voyage lorsque l'on va à la plage.
- **Circulation** : à Malé, les rues sont particulièrement étroites et la circulation des deux-roues est très dense. Il est nécessaire de faire preuve de vigilance lors de vos déplacements.
- **Inondations** : du fait de l'insuffisance du réseau d'évacuation des eaux de surface, des inondations peuvent survenir à Malé en cas de pluies abondantes.

Activités sportives à risque

- **Activités aquatiques** : il est impératif de suivre les consignes de sécurité lors de la pratique d'activités en milieu marin. Plusieurs décès sont enregistrés chaque année (forts courants, etc.). Éviter de se baigner seul, même dans une île-hôtel.

- Pour la pratique de la **plongée**, un certificat médical peut être exigé. Une consultation médicale est conseillée avant le départ. Il convient de vérifier le sérieux des clubs de plongée (matériel, respect des procédures). Afin d'éviter tout accident de décompression, il est important de respecter strictement un **délai suffisant entre la plongée (la première ou la dernière) et tout voyage en avion**. Des caissons de décompression sont disponibles sur certains atolls et hôtels (voir Contacts utiles ci-contre). Se renseigner avant le départ sur les procédures en vigueur dans votre île-hôtel. S'assurer que sa police d'assurance couvre cette activité.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

De manière générale, il est recommandé :

- de consulter régulièrement le site de l'ambassade des Maldives à Londres compétente pour la France également, afin de s'assurer des conditions d'entrée et de séjour dans l'archipel ainsi que le site du ministère maldivien du tourisme ou le site de l'immigration maldivienne ;
- de souscrire une assurance couvrant les risques d'infection durant votre séjour ;
- de s'inscrire sur le fil Ariane afin de recevoir, le cas échéant, des informations de l'ambassade de France ;
- de consulter régulièrement le site Internet de l'ambassade de France à Sri Lanka et aux Maldives.

Visas : aucun visa préalable n'est exigé des ressortissants français **pour un séjour de moins de 30 jours** aux Maldives.

Le visa est délivré gratuitement à l'arrivée dans le pays, sur présentation du passeport **dont la durée de validité doit être d'au moins 6 mois après la fin du séjour prévu**, d'un billet valide au départ des Maldives et d'une confirmation de réservation d'hôtel (ou, à défaut, de justificatifs de ressources suffisantes pour la durée du séjour : 100 USD + 50 USD par jour). Les touristes étrangers doivent s'acquitter d'une taxe de 25 USD au départ (celle-ci est en général incluse dans le prix du billet d'avion).

Les demandes de prolongation de séjour (jusqu'à 90 jours au total, incluant la durée du visa initialement délivré à l'arrivée) sont payantes. En cas de séjour dans une île-hôtel ou un hôtel, la demande de prolongation doit passer par l'administration du lieu d'hébergement. En cas de logement en résidence privée, il convient de se faire recommander par un résident local. Les demandes de prolongation sont effectuées auprès des services de l'immigration à Malé (Department of Immigration and Emigration - First Floor, Velaanage Ameer Ahmed Magu - Tél. : +960 333 0444 ; +960 333 0401 ; +960 332 0011

Adresses courriel : info@immigration.gov.mv ; admin@immigration.gov.mv

Attention : la détention d'un visa dont la limite de validité a expiré peut entraîner de lourdes conséquences (arrestation, détention puis expulsion).

Réglementation douanière

Articles dont l'importation est interdite : narcotiques et psychotropes ; matériel considéré comme pornographique ; documents à caractère religieux offensant l'islam ; objets de culte ; cochons, chiens et animaux dangereux.

Articles dont l'importation est régulée et nécessite l'obtention préalable d'un permis spécial : alcool, viande de porc et produits dérivés ; produits chimiques, acides, poisons et substances toxiques ; pistolets, revolvers, fusils et leurs munitions, répliques et armes d'imitation, harpons, explosifs, feux d'artifice et matériels de pyrotechnie.

Les **animaux de compagnie** peuvent entrer aux Maldives sous réserve de disposer d'un certificat vétérinaire. Les limites pour l'importation de **tabac** sont les suivantes : 200 cigarettes, 25 cigares et 250 g de tabac. Les **médicaments** personnels peuvent être importés sous réserve de détenir l'ordonnance médicale correspondante.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

Les voyageurs ne maîtrisant pas l'anglais pourront inclure, dans leur contrat d'assistance, la prise en charge d'un interprète.

Infrastructures médicales sur place :

Les infrastructures médicales sont limitées en dehors de la capitale. Il existe deux hôpitaux (*Indhira Gandhi Memorial Hospital* et *ADK Hospital*) et plusieurs cliniques à Malé. Les îles habitées disposent de dispensaires et les atolls sont équipés d'hôpitaux régionaux. En cas de problème lors d'un séjour dans un site touristique, prévenir la direction de l'hôtel qui pourra vous aider à prendre les dispositions utiles (transport vers Malé par exemple). Se renseigner sur les infrastructures dans son île-hôtel.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les

étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Les voyageurs doivent en principe être en mesure de présenter l'ordonnance médicale pour les médicaments à usage personnel qu'ils transportent.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Fièvre jaune** : la vaccination contre la fièvre jaune peut être exigée à l'entrée du pays pour les voyageurs en provenance de pays où elle est endémique ;
- **Poliomyélite** : la vaccination contre la poliomyélite est obligatoire pour les voyageurs venant de, ou partant pour, un pays d'endémie ou d'épidémie ainsi que pour les pèlerins du Hajj et d'Umrah ;
- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Rage** : notamment enfants en bas âge, séjour en milieu rural ou éloigné des villes principales ;
- **Chikungunya** : en cas d'épidémie ou de séjour prolongé ;
- **Dengue** : en cas d'épidémie active ou de séjour prolongé en zone endémique.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par le moustique

Chikungunya

La chikungunya est une maladie virale transmise par l'intermédiaire de moustiques infectés. Cette maladie se manifeste par l'apparition de symptômes grippaux (fièvre, douleurs musculaires et articulaires). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin ; le traitement est uniquement symptomatique. Les moyens de prévention reposent sur la vaccination et la protection contre les piqûres de moustiques. Il est conseillé avant le départ de se référer à son médecin traitant et/ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires.

Dengue

La dengue est une maladie virale transmise par piqûres de moustiques. Les symptômes sont de type grippal (fièvre, maux de tête, courbatures, parfois éruption cutanée). En cas de signes cliniques, il est impératif de consulter immédiatement un médecin. Il n'existe pas de traitement curatif. La prise en charge médicale repose uniquement sur le traitement des symptômes. Il faut impérativement éviter la prise d'anti-inflammatoire. La prévention individuelle repose essentiellement sur les moyens de protection contre les piqûres de moustiques. La vaccination des voyageurs peut être indiquée dans certains cas. Il est conseillé de se référer, avant son départ, à son médecin traitant et /ou à un centre de vaccination internationale.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Zika

Il s'agit d'une maladie due à un virus transmis principalement par piqûre de moustiques et dans certains cas par voie sexuelle. Les symptômes sont généralement absents ou modérés (fièvre, maux de tête, douleurs articulaires, éruptions cutanées). La survenue de complications graves telle que des atteintes neurologiques (syndrome de Guillain Barré) et des microcéphalies chez des nouveau-nés de femmes enceintes infectées par le virus est attestée.

La prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Il est conseillé aux femmes enceintes ou ayant un projet de grossesse de consulter au préalable un médecin avant tout déplacement dans une zone infectée. En cas de maintien du voyage, il est impératif de se protéger des piqûres de moustiques et d'appliquer les mesures adaptées contre la transmission sexuelle.

Consulter un médecin en cas de fièvre survenant pendant le voyage ou dans les semaines qui suivent le retour en France.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère de la Santé et le site de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant le voyage

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;

- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

La conduite est à gauche.

L'état des routes est satisfaisant mais les parcours sont limités, eu égard à la taille des îles. Le taxi est le moyen de transport terrestre le plus utilisé par les touristes à Malé. L'essentiel des déplacements des voyageurs se fait par voie aérienne ou maritime.

Législation locale

Mariage

La législation des Maldives ne permet pas à des touristes de célébrer dans ce pays un mariage civil susceptible d'être transcrit dans les registres de l'état civil français. Certains hôtels proposent à leurs clients des « confirmations ou renouvellements de vœux de mariage » qui n'ont aucune valeur juridique.

Alcool

L'importation et la consommation d'alcool sont interdites dans la capitale Malé et dans les îles habitées par des Maldiviens. Les boissons alcoolisées sont disponibles uniquement dans les îles-hôtels réservées aux touristes.

Stupéfiants

Qu'il s'agisse de possession ou de consommation, les mesures de répression sont très sévères et les peines encourues très lourdes (elles peuvent aller jusqu'à la réclusion à perpétuité).

Mœurs

L'homosexualité est illégale et punie de peines de prison et d'amendes. Le nudisme et le monokini sont prohibés. Il est interdit d'importer tout matériel qui pourrait être perçu comme pornographique par les autorités maldiviennes.

Armes

Les marins/plaisanciers en possession d'armes à feu doivent les remettre aux autorités locales, sous peine de confiscation.

La **chasse sous-marine** est formellement interdite, ainsi que la collecte de toute espèce marine (coquillages et coraux notamment).

Us et coutumes

- **L'islam est religion d'État** aux Maldives. Le prosélytisme d'une religion autre que l'islam est interdit par la loi et passible d'expulsion. Il convient de se garder de toute attitude intrusive à l'abord des mosquées (éviter de filmer ou de prendre des photos notamment). Une tenue correcte est exigée lors des visites de mosquées.
- Lors de déplacements ou de séjours sur les îles habitées par les Maldiviens, il est recommandé d'accorder une attention particulière au respect des pratiques locales (par exemple : se renseigner sur la possibilité ou non pour les femmes de se baigner en maillot de bain ; ne pas boire ou fumer en public au moment du ramadan).

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visas d'affaires

Si aucun visa préalable n'est requis pour un séjour touristique de moins de 30 jours aux Maldives, un **visa d'affaires est en revanche nécessaire** si tel est l'objet du séjour. La demande est obligatoirement déposée par l'intermédiaire d'une société enregistrée aux Maldives avec laquelle le voyageur d'affaires est en contact.

Procédure d'obtention du visa d'affaires (*Business Visa*) par la société maldivienne :

- Dépôt auprès des autorités maldiviennes d'immigration d'une lettre au nom de la société sollicitant la délivrance d'un visa d'affaires pour le compte du requérant, accompagnée d'un formulaire de demande de visa et d'une copie d'un contrat d'assurance Expatriés souscrit auprès de *Allied Insurance Maldives*, au moins trois jours avant la date d'arrivée du requérant.
- Règlement des frais de visa par la société auprès du bureau de l'immigration de l'aéroport, au moins deux heures avant l'arrivée du voyageur d'affaires qui devra être accueilli par la société à son arrivée à l'aéroport.

Remarques :

- Le visa d'affaires est délivré pour une période de trois mois et ne peut faire l'objet de plus de deux délivrances par an. Il ne permet qu'une entrée unique : toute sortie du territoire maldivien annule de fait la validité du visa d'affaires en cours.
- Les Maldives requièrent que le passeport ait une durée de validité d'au moins six mois après la fin du séjour.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Maldives.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique de Colombo

Level 33, West Tower, World Trade Center, Echelon Square, Colombo 01

Tél. : +94 11 746 70 20

Télécopie : +94 11 746 70 21

Courriel : colombo@dgtresor.gouv.fr

Site internet

BAD

Les Maldives sont membres de la **Banque asiatique de développement (BAD)**.

FMI

Les Maldives et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

- Police (Malé) : 119
- Assistance médicale : 102
- Pompiers : 118
- État-major Alindien : +971 26 57 41 22 / +971 26 57 41 02 ou alindien-comforeau@imfeau.ae (inscrire en objet « pour cellule contrôle naval »)

Hôpitaux à Malé

- IGMH (Indhira Gandhi Memorial Hospital) : +960 333 53 51 / +960 333 53 35
- ADK HOSPITAL : +960 331 3553
- AMDC CLINIC : +960 332 5979

Atolls disposant de caissons de décompression

- **Bandos Island Resort - North Male Atoll** : +960 6 640 088, +960 44 00 88
- **Kuramathi Island Resort - Rasdhoo Atoll** : +960 6 660 527

- Kandolu Island Resort - North Ari Atoll : +960 773 485
- Kuredu Island Resort- Lhaviyani Atoll : +960 6 620 337
- Shangri-La's Villingili Resort - Addu Atoll : +960 6 897 888

Annuaire des représentations maldiviennes en France

[Voir la liste](#)

Consulat honoraire de France à Malé

Publié le : 22 octobre 2025

Coordonnées

Consul honoraire (anglophone) : Mme Fathimath Zuraig Mohamed
5ème étage, H.Aagadhage, Boduthakurufaanu Magu
Malé
Maldives

4.1781429914628, 73.515965444138

+960 966 66 69

Liens utiles

[La France à Sri Lanka et aux Maldives](#)

[Ambassade de France à Sri Lanka et aux Maldives](#) 
[French Embassy in Colombo](#) 

Heures d'ouverture : samedi de 09h00 à 12h00, de dimanche à jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Courriel : male@agenceconsulaire.fr